CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud du jeudi 1er septembre 2022 à 20h Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Assermentation d'une conseillère communale
4. Election d'un délégué suppléant à l'AISE et un second à la crèche & UAPE
5. PV de la séance du 16 juin 2022.
6. Communications de la Municipalité.
7. Présentation des lignes directrices de la législature en cours.
8. Communications des délégués aux associations.
9. Divers et propositions individuelles.

1. Appel.

Il est constaté la présence de 33 conseillers/ères sur un total de 45 après l'assermentation de la nouvelle conseillère Mme Monique Zarandia.

Excusé/es : Mme et MM M. Arpin, S. Bürer, B. Cheval, L. Christinet, J. Evershed, B. Fevry, R. Gagneux, F. Haenggeli, W. Leuba, K. Michalak Arpin, B. Pasche et C. Pasche.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente salue la présence d'un public nombreux parmi lequel se trouve la greffière.

Elle présente le nouvel employé communal, M. Marc Bandel, qui travaillera à 40% comme responsable du centre de tri et à 50% comme concierge de la Salle des Cîmes.

Elle fait part du décès de Madame Caroline Finkelstein, maman de Mme Laura Finkelstein, conseillère communale. Elle présente, au nom du Conseil, la sympathie à Laura et sa famille. Le Conseil garde une minute de silence en hommage à Madame Caroline Finkelstein.

Elle lit le courrier reçu, à savoir :

- lettre de démission de M. Yvan Schlup datée du 26 juillet
- copie de la réponse de la Municipalité *in corpore* et de la Greffière datée du 29 août à la lettre de démission de Mme Chantal Landeiro
- lettre d'excuse datée du 31 août de M. Jonathan Oldacre, Municipal pour son absence à cette séance.

La Présidente annonce que l'élection municipale complémentaire aura lieu le 27 novembre et que le délai du dépôt de candidatures est fixé au 31 octobre à midi, la convocation de l'électorat sera affichée à partir du 17 octobre.

3. Assermentation d'une conseillère communale.

M. Yvan Schlup ayant démissionné et le premier vient-ensuite des suppléants étant à l'étranger, Mme Monique Zarandia, deuxième vient-ensuite, est assermentée nouvelle conseillère communale sous les applaudissements de l'assemblée.

4. Election d'un délégué suppléant à l'AISE et d'un second à la crèche et UAPE.

Daniel Renaud est élu délégué suppléant à l'AISE sous les applaudissements de l'assemblée.

Anne di Tullio Maghe est élue déléguée suppléante à la crèche et UAPE sous les applaudissements de l'assemblée.

5. PV de la séance du 16 juin 2022

La lecture n'est pas demandée.

Page 2, point 1, A. Jacot-Descombes constate une phrase parasite à la fin de ce point.

- **Vote** : L'assemblée accepte d'enlever cette phrase par 29 oui et 3 abstentions.

Page 2, point 3, N. Beck remarque dans son intervention qu'il manque la lettre « i » dans le mot « compagnie ».

- **Vote** : L'assemblée accepte la correction par 29 oui et 3 abstentions.

La Présidente soumet le PV ainsi modifié au vote.

- **Vote** : La PV tel que rectifié est accepté par 29 oui et 3 abstentions.

La Présidente remercie la secrétaire pour la rédaction et A. Owen & P.-A.Gétaz, membres du bureau, pour la relecture.

6. Communications de la Municipalité.

La Présidente invite les membres de la Municipalité à présenter leurs communications, elle rappelle aux conseillers/ères que les questions sont attendues au point « Divers et propositions individuelles » et les prie de noter leurs remarques.

S. Humbert, Municipal :

- Changement du personnel au centre de tri : Marc Bandel, responsable, secondé par Valérian Giauque en remplacement de Eloïs Senoner et Sami Ben Said.
- La réouverture du centre de tri le lundi matin au lieu du mercredi matin est en réflexion.
- Installation dès le 1er octobre de 5 points de collecte de biodéchets destinés à la biométhanisation dont 4 à côté des moloks déjà en place. Distribution d'un tout ménage et d'un rouleau de sacs biodégradables prévue en septembre. A noter qu'actuellement au niveau cantonal, un tiers du contenu des sacs poubelles sont des déchets de cuisine et restes de nourriture qui ne brulent pas bien. Le Canton a donc demandé aux communes de faire un effort pour les biométhaniser.
- Restriction de feux en plein air toujours en vigueur en forêt.
- Places de parc de l'auberge et de la route des montagnes réservées aux visiteurs et clients aussi en soirée. Les Vaulis sont censés avoir leurs propres places de parc.
- L'utilisation d'herbicide est interdite dans les cimetières. Le désherbage s'avère plus chronophage. La Municipalité réfléchit à trouver une solution.
- Reconduction en automne de la subvention pour l'arrachage des lauriers-cerises et leur remplacement par des plantes de haie vive. A noter que le Grand Conseil a voté une loi pour interdire cette plante, théoriquement, il n'est plus possible de l'acheter.
- Extinction de l'éclairage public le vendredi 23 septembre à l'occasion de « La nuit est belle ». Il est proposé à la population de suivre le mouvement.

S. Pécoud, Syndic :

- Rencontre avec M. Marco Baiguini du Réseau d'Accueil des Toblerones pour résoudre le problème de déficit de la crèche et de l'UAPE en raison du versement tardif des subsides dus. Celui-ci a accepté d'avancer l'argent pour équilibrer les comptes.
- Recours a été déposé contre la procédure par laquelle les comptes des communes sont ponctionnés dans le cadre de la facture sociale.
- Restriction d'eau toujours en vigueur.
- Problèmes avec le bureau d'étude pour le PACom. L'interlocutrice n'est plus atteignable. La Municipalité songe à changer de prestataire.
- Dates pour l'élection complémentaire : ouverture des listes le 3 octobre, délai de dépôt le 31 octobre à midi. Une soirée de présentation des candidat/es est prévue le 10 novembre. A noter que le processus de l'élection municipale incombe au greffe.

N. Beck, Municipal :

- Reprise des mesures de radiation du 5 au 9 septembre. Des survols bas par des hélicoptères de l'armée sont attendus.
- Portes ouvertes des sapeurs-pompiers le 29 octobre.
- Les opérateurs de l'antenne 5G ont porté l'affaire aux tribunaux. Un délai supplémentaire pour la constitution du dossier de défense a été accordé à la Commune jusqu'au 26 septembre.
- Nouveau prestataire pour le site internet de la Commune.
- Pots de fleurs déplacés à la place du village. La Municipalité avait constaté que les voitures coupaient la ligne dans le carrefour, elle a essayé de créer des passages pour les piétons.
- La réouverture de l'auberge avec des nouveaux tenanciers a eu lieu le 31 juillet.

7. Présentation des lignes directrices de la législature en cours

Le Syndic commence la présentation avec un support visuel, suivi par les Municipaux, N. Beck et S. Humbert.

Le Syndic souligne que les membres de la municipalité sont investis et unis dans leur diversité. Les lignes directrices sont le fruit d'une année de réflexion en parallèle avec la gestion au quotidien des dossiers. Le but est de structurer la gestion, non seulement pour la Municipalité en place mais aussi pour les futures législatures afin de permettre d'atteindre l'objectif politique qui est l'achèvement des projets hérités, soit ceux en cours depuis un certain nombre d'années.

Auparavant, la pratique de la gestion courante se faisait par oral, sans trace écrite, ce qui rend le suivi difficile voire impossible.

Parmi les objectifs politiques figurent, entre autres, la production de l'électricité à Le Vaud et pour Le Vaud, qui mènerait à la décarbonisation et ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des villageois. Des véhicules électriques pour la voirie seront testés.

Pour le côté social, il est prévu de mettre fin à l'engagement du travailleur social de proximité et trouver autre chose de plus efficace.

Ces objectifs demandent des ressources financières et temporelles.

La Présidente ouvre la discussion.

C. Duclos souhaite un éclaircissement des « projets hérités ».

Le Syndic explique qu'il s'agit des projets développés dans les législatures précédentes qui ne sont pas encore bouclés.

G. Strobino demande si la Commune prévoit des subventions pour l'installation des panneaux solaires chez les particuliers comme dans certaines communes.

Le Syndic répond que la Commune ne dispose actuellement pas de fonds pour alimenter un tel projet.

S. Humbert ajoute que beaucoup de communes prélèvent une taxe pour alimenter ce genre de fonds. Autrement dit, ces subventions sont alimentées par les contribuables.

S. Pécoud précise, à la question sur le MCH2 (Modèle comptable harmonisé 2), que les communes vaudoises fonctionnent encore avec le PCV (Plan comptable vaudois) un dérivé du MCH1. Quant au MCH 2, il sera obligatoire dès 2027.

S. Meylan demande si la Municipalité a étudié d'autres solutions que le photovoltaïque pour la production de l'électricité, par exemple avec les micros éoliens, notre climat étant souvent venteux.

S. Humbert répond que la Municipalité n'a pas esquissé un inventaire exhaustif. Le photovoltaïque s'avère être une solution plus facile à mettre en place et c'est rentable. C'est un exemple de base. La Commune utilise les pellets pour le chauffage. D'autres solutions ne sont pas à exclure.

N. Beck ajoute que la Commune a des grosses infrastructures dotées d'énormes surfaces de toit.

D. La Gioia rappelle qu'à l'époque de Serge Beck, un préavis municipal de prélèvement de taxe avait été déposé mais refusé par le Conseil.

T. Pasquier remarque que la ligne directrice est certes intéressante mais qu'elle arrive après une année de cette législature ; il pensait que la Municipalité avait bien étudié la chose. Il demande quelle est la suite pour les 4 ans à venir.

Le Syndic réplique que la Municipalité ne s'est pas attelée uniquement à cette réflexion durant cette année, la gestion courante occupant le 90% du temps des Municipaux. Les priorités des actions viendront au prochain conseil.

N. Beck ajoute que les Municipaux n'ont pas disposé des éléments tangibles pour travailler. Par exemple, il n'y a pas de classeurs techniques pour les bâtiments. La partie structurante est loin d'être terminée.

P.-A. Rotzetta remarque qu'il manque le sujet d'alimentation en eau de la Commune dans les projets choisis.

Le Syndic répond que ce sujet est dans les projets qui viendront prochainement, notamment, la réaffectation de nos puits. On doit juste pomper l'eau de notre meilleur réservoir.

M. Christinet demande que va devenir l'eau du Bornalet dont le débit est de 15 l la minute

Le Syndic répond que la source Renaud a un débit plus important encore et son eau va au lac. Même quand la source des Raffours ne donne plus, la source Renaud continue à couler. Il réitère que nous n'avons pas l'autorisation d'approvisionner l'eau potable avec ces sources.

S. Meylan voit qu'il y a de l'eau potable qui manque et de l'eau qu'on ne peut pas utiliser comme eau potable, mais qui pourrait être utile pour autre chose, l'arrosage, par exemple.

N. Beck répond que la réflexion est en cours, notamment sur la récupération de l'eau de pluie.

A. Pécoud, en sachant que l'eau du Bornalet a dû être abandonnée en raison de zone de protection, demande s'il y aura une réévaluation.

Le Syndic répond que la Municipalité a essayé d'obtenir une réévaluation mais qu'il y a encore des canalisations en béton dans la zone historique.

La Présidente remercie les intervenants et invite les délégués à présenter leurs communications au point suivant.

8. Communications des délégués aux associations.

Ch. Clerc, délégué au SDIS Gland-Serine informe le Conseil que le Major Grosjean quittera ses fonctions et le Capitaine Caboussat reprendra le commandement.

Une séance est agendée au 15 septembre, le budget 2023 et le remplacement d'un véhicule y seront discutés.

P.-A. Rotzetta, délégué à Région de Nyon, informe le Conseil que, lors de la séance du Conseil intercommunal du 23 juin, l'augmentation annuelle de CHF 5.- de la cotisation a été acceptée menant celle-ci à CHF 25.-/habitant. Il ajoute que si les finances redeviennent positives, la cotisation pourrait être revue à la baisse.

La Commune de Crans a décidé d'adhérer à Région de Nyon, cette adhésion apportera de l'argent pour compenser les pertes de l'année passée.

L'offre « Avantages loisirs » pour récompenser les visiteurs qui se rendent sur les sites de loisirs sans voiture comprend l'entrée gratuite au Zoo La Garenne et au Cinéma Capitole, entre autres. Les mesures de promotion de la mobilité douce sont prolongées jusqu'à fin 2022.

T. Pasquier demande quelle est la raison des pertes financières de Région de Nyon.

P.-A. Rotzetta répond qu'il s'agit des amortissements des préavis extrabudgétaires votés. (Ndlr : le préavis : https://regiondenyon.ch/wp-content/uploads/2022/05/PR-13-2022-Cotisations.pdf)

La Présidente remercie les délégués et continue au dernier point de l'ordre du jour.

9. Divers et propositions individuelles.

G. Strobino regrette de ne pas pouvoir participer à la sortie du 24 septembre, invitation reçue il y a peu, car il a déjà des choses prévues jusqu'à la fin de l'année.

La Présidente précise qu'elle avait communiqué la date de la sortie au Conseil lors de la séance du 5 mai, et avait expliqué qu'il fallait trouver une date qui convienne aux personnes qui nous accueilleront.

A. Jacot-Descombes demande, vu la restriction énergétique actuelle, si la Municipalité a réfléchi à l'extinction régulière de l'éclairage public.

S. Humbert admet avoir étudié la question sérieusement. L'éclairage public représente une faible part de la consommation d'énergie de la commune. Le message de l'extinction va au-delà d'une économie d'énergie, c'est plus pour les insectes. Il faut éviter de tomber dans l'éco-blanchiment (greenwashing).

T. Pasquier a une question concernant la biométhanisation. Si l'on considère que le tiers de nos déchets devrait aller en biométhanisation, il se demande quelle doit être la taille des contenants et avec quelle fréquence le ramassage sera organisé.

S. Humbert précise que le tiers est la moyenne cantonale, il suspecte qu'il y en a moins à Le Vaud car beaucoup de ménages pratiquent le compostage. L'appel d'offres vise les 42 tonnes, soit un quart du contenu de nos sacs taxés, i.e., environ 800 kilos par semaine. 2 ramassages par semaine sont prévus en été afin d'éviter les odeurs, un ramassage en hiver. Ce seront des containers de 120 litres. Il réfléchit à un container stable.

F. Pery-Meylan, au sujet d'économie d'électricité, souhaite que le magasin de vélo installe un détecteur de mouvement au lieu de laisser la lumière allumée toute la nuit. Au sujet de biodéchets, elle loue l'efficacité du vermicompostage.

S. Humbert répond que la Sadec subventionne la méthanisation des biodéchets.

L. Schelling demande si l'on peut déposer les biodéchets sans sac.

S. Humbert confirme que l'on peut le faire sans sac.

G.-A. Suter demande si un plan d'urgence a été prévu pour pallier à la pénurie d'électricité, par exemple, avec la protection civile.

Le Syndic répond que la pénurie a été évoquée mais il n'y a pas eu de discussion pour un plan d'urgence.

S. Meylan pense qu'il faut sensibiliser davantage les gens dans le sens où même si les LEDs consomment moins, ce n'est pas une raison pour en mettre plus.

Le Syndic répond que ce sera discuté en séance de la Municipalité lundi prochain.

E. Epple félicite la Municipalité pour la présentation des lignes directrices, il s'étonne que le bâtiment de la voirie ne figure pas dans la colonne des projets hérités.

N. Beck répond que la Municipalité n'a pour l'instant pas encore de vision claire quant au projet à présenter. Elle reviendra en temps utile vers le Conseil.

Le Syndic explique brièvement l'historique en regard des « nouveaux » membres du Conseil. Le couple qui avait fait don des bâtiments qui portent leur nom possédait plusieurs terrains. La Commune est cohéritière de celui qui se trouve à l'entrée du village. Ce serait une idée d'y installer la voirie. Or, avant le terme du PACom, on ne peut ni prévoir ni concrétiser cette idée.

A rappeler que le projet sur la parcelle n° 1 avait été refusé par le Conseil.

Ch. Clerc remarque que l'on parle de la traversée du village depuis plus de 20 ans. Plusieurs études et plans ont été faits.

N. Beck ajoute qu'à chaque fois on recommence à zéro.

M. Pécoud signale que ne pas réaliser les projets tout de suite a aussi des avantages ; certains éléments auraient dû être changés à nouveau après 20 ans.

D. La Gioia demande si le chauffage central est envisagé. Il demande aussi quelles sont les sanctions pour les personnes qui ne respectent pas la restriction d'arrosage.

S. Humbert répond que le chauffage à distance est un point de réflexion pour la traversée du village.

N. Beck répond que les personnes qui ne respectaient pas la restriction ont été averties, elles n'ont pas été amendées pour l'instant, mais le seront en cas de récidive. Il souligne que la communication sera plus claire et plus sévère l'année prochaine.

P.-A. Rotzetta demande si une diminution a été constatée avec la restriction.

Le Syndic répond qu'en temps normal l'utilisation est de 400m3 par semaine, il constate la même quantité avec la restriction ; mais le volume est descendu à 300m3 quand il a plu. La restriction n'est donc pas probante.

D. La Gioia demande si on prévoit d'acheter de l'eau à Bassins.

Le Syndic avait abordé le sujet avec Bassins et pourrait en rediscuter avec eux. Cependant, Bassins nous vend l'eau à CHF 2,50 le m3 mais on la facture à CHF 1.- le m3 aux habitants, ce qui veut dire que la collectivité subventionne ceux qui arrosent.

P.-A. Rotzetta remercie la Municipalité pour la promptitude de l'actualisation du site internet de la Commune.

O. Hog voulait voir les tout-ménages sur le site, or, il y en a trouvé un de Marchissy.

E. Epple a vu un camion-citerne pomper de l'eau, il s'agit de 17m3.

Le Syndic explique que la Commune est tenue de fournir de l'eau au bétail, mais c'est à la charge des amodiateurs.

T. Pasquier, au nom du Lien, remercie les personnes qui ont mis en place le Rallye cycliste, organisé après 2 ans d'arrêt. Il annonce que La foire des saveurs aura lieu le 19 novembre, que les fenêtres de l'Avent auront lieu aussi et attend l'inscription des intéressés.

A. Jacot-Descombes remercie, au nom de l'amicale des sapeurs-pompiers, la Municipalité et les employés communaux pour le succès de la fête du 1er août. En revanche, il n'est pas certain que la vente de sapins puisse s'organiser vu l'état de la sècheresse. L'année passée, plus d'une dizaine de sapins n'ont pas trouvé preneurs. Pour éviter la même mésaventure, l'amicale recommande aux citoyens qui souhaitent acheter un sapin de le commander par avance.

S. Meylan annonce l'organisation d'un vide grenier à la salle de Cîmes ce samedi 3 septembre de 10h à 17h. Il trouve super que le centre de tri rende possible le recyclage des appareils, jouets, etc., et encourage les Vaulis à y faire un tour et trouver leur bonheur.

L. Vouros demande si on peut avoir des nouvelles du dossier de l'antenne.

N. Beck répond qu'en raison du recours des mandants au tribunal, la Municipalité ne peut pas répondre à cette question.

La Présidente remercie l'assemblée pour ces interventions, elle remarque que ce Conseil, sans préavis, nous a laissé le temps de poser des questions, ce qui est aussi positif. Elle passe la parole au Syndic.

Le Syndic invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié dans la salle, soulignant l'aspect convivial de pouvoir échanger débout. Il n'a pas encore étudié la possibilité de la verrée avec les nouveaux tenanciers de l'Auberge.

La Présidente remercie la Municipalité pour le partage du verre de l'amitié et demande quelques bonnes volontés pour aménager la salle. Elle ajoute qu'en accord avec le Syndic, le bureau a trouvé qu'on pourrait faire la fin du Conseil de juin et de décembre plus festives à l'Auberge et les autres plus conviviales dans cette salle.

Elle rappelle aux conseillers/ères que le délai d'inscription pour la sortie est le 9 septembre.

La séance est levée à 22h11.

Le Vaud, le 20 septembre 2022

Pour le Conseil Communal

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire